



Non respect immobilisation ?

Par **tekatak**, le **22/01/2009** à **21:08**

Bonjour, j'ai été immobilisé pour défaut de CT le 15 septembre 2007 et j'ai payer l'amende de défaut de CT, j'ai eu le rdv de CT le lendemain, et ma voiture est immobilisé à mon domicile depuis le 16 septembre (suite au controle, il faut changer des pièces mécaniques), donc elle toujours à ce jour sur cales à mon domicile, j'ai reçu une deuxième contravention pour non respect de l'immobilisation, cette contravention est datée du 30.11.2008 au même endroit que ma première arrestation, donc je ne comprend pas... j'ai envoyé des éléments avec preuve de RDV CT avec le compte rendu + photo du véhicule sur chandelles, et il continu à me demandé de régler cette contravention pourquoi ? urgent car sinon forfaitaire majoré merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **22/01/2009** à **23:49**

Bonjour, à l'issue de votre contrôle technique, êtes vous retourné à la gendarmerie ou au commissariat de police pour y présenter l'attestation de ce contrôle ?

Par **tekatak**, le **23/01/2009** à **07:48**

oui j'y suis retourné avec le controle technique et les défauts constatés sur le véhicule, j'ai demandé a récupérer ma carte grise mais ils n'ont pas voulu car le CT n'était pas ok, j'avais deux mois selon le CT pour faire les travaux, mais vu l'employeur c'est plus long que prévu, j'ai envoyé la fiche d'immobilisation tamponné du CT avec mon courrier de réclamation...

Par **Tisuisse**, le **23/01/2009** à **08:22**

Les réparations et la contre-visite ont-elles été faites dans ce délai de 2 mois ?

Par **tekatak**, le **23/01/2009** à **08:25**

non, c'est une voiture américaine, et il faut commander les pièces, délai très long

Par **Tisuisse**, le **23/01/2009** à **08:54**

Et bien, ne cherchez pas plus loin, la réponse est là.

Par **tekatak**, le **23/01/2009** à **12:04**

donc j'ai pas le choix ?